

Ci encoumence

La Complainte dou Conte de Poitiers¹

Ms. 7633.

Qui ainme Dieu & fert & toute
Volentiers fa parole escoute :
Ne crient maladie ne mort
Qu'à lui de cuer ameir l'amort ;
5 Temptacions li cemble vent,
Qu'il at boen escu par devant :
C'est le costeï son criatour
Qui por nos entra en l'estour
De toute tribulacion
10 Sens douteir perfécucion.
De son costeï fait-il son hiaume,
Qu'il défirre lou Dieu roiaume,
Et c'en fait escuit & ventaille²
Et blanc haubert à double maille ;
15 Et li met le cors en présent
Por celui qui le fais péfent
Vout soffrir de la mort ameire.
De légier laiffe peire & meire,
Et fame & enfans & fa terre,
20 Et met por Dieu le cors en guerre,
Tant que Dieux de cest fiècle l'ofte :

¹ Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis. Cette pièce, qui célèbre sa vie, est de l'époque de sa mort, arrivée le 21 août 1271. Voici quelques-uns des détails que je donnais sur ce prince dans ma première édition : « Après la mort de saint Louis, qui arrive le 25 août 1270, l'expédition étant manquée, Alphonse et sa femme firent voile des côtes d'Afrique vers la Sicile, où ils passèrent l'hiver et une partie du printemps. Ils allèrent de là en Italie et continuèrent leur route par terre. Tous deux ayant été attaqués d'une violente maladie au château de Corneto, sur les confins de la Toscane et des États de Gênes, se firent transporter à Savone. Alphonse mourut le 21 août 1271, âgé de 51 ans, sans laisser de postérité. Jeanne, sa femme, mourut le mardi suivant.

L'Histoire littéraire de la France, tome XX, s'exprime ainsi à propos de la pièce qui nous occupe : « Le nouveau roi revenait tristement avec les cercueils du roi Louis, son père, et du roi Thibaut. Bientôt après devaient suivre ceux de la reine de Navarre, du comte Alphonse de Poitiers, et de la comtesse Jeanne, sa femme. Alphonse mourut le premier, à Corneto, sur les frontières de Toscane. Rutebeuf, qui avait eu souvent recours à la libéralité de ce prince, fut chargé de composer la complainte de sa mort ; il s'en acquitta dignement, et ses vers méritent d'occuper une place parmi les monuments de l'histoire contemporaine. »

Le corps du comte de Poitiers fut porté dans l'église de Saint-Denis, où il avait choisi sa sépulture, et celui de Jeanne, dans l'abbaye de Gerçy, en Brie, qu'elle avait fondée en 1269. Philippe-le-Hardi recueillit toute leur succession, malgré l'opposition de Philippe de Lomagne et celle de Charles d'Anjou, oncle du défunt. Le comté de Toulouse ne fut cependant réuni à la couronne que beaucoup plus tard (en 1361).

² Écu et visièrre.

Lors puet favoir qu'il a boen hofte,
Et lors refoit-il fon mérite.
Que Dieux & il sunt quite & quite.
25 Aïnfi fut li cuens de Poitiers³,
Qui toz jors fut boens, & entiers :
Chevaucha cest fiècle terrestre
Et mena paradix en destre.

Véu aveiz com longuement
30 At tenu bel & noblement
Li Cuers la contei de Tholeuze,
Que chascuns refembleir goleuze⁴
Par fon fang & par sa largeffe,
Par sa vigueur, par sa proeffe,
35 Conques n'i ot consens ne guerre,
Ainz a tenu en pais sa terre :
Por ce qu'il me fist tant de biens⁵
Vo voel retraire .i. pou des fiens.
Vo saveiz & deveiz favoir
40 Li commencemens de favoir :
Si est c'om doit avoir paour
De correcier fon Saveour,
Et li de tout fon cuer ameir
Qu'en l'amitié n'a point d'ameir ;
45 En l'amitié n'a point d'ameir.
Tant l'ama li bon cuens AUFONS⁶.
Que ne croi c'onques en sa vie
Penfist .i. rain de vilonie.
Se por amer Dieu de cuer fin
50 Doit bersfuel jusques en la fin
Et por sainte Eglize enoreir,
Et por Jhésu-Crist aoureir
En toutes les temptacions,
Et por ameir religions⁷

³ Je ne puis m'empêcher de faire remarquer à quel point tout ce qui précède est une habile entrée en matière, et combien l'éloge du comte de Poitiers est logiquement déduit de l'exorde. On voit par là qu'il y avait déjà, à cette époque, un grand art de composition.

⁴ Voir, pour le mot *golluze*, la fin de *la Complainte Rutebeuf*.

⁵ Rutebeuf nous montre ici, pour la seconde fois, qu'il avait le cœur bien placé, qu'il savait garder le souvenir des bienfaits et avouer ceux qu'il avait reçus.

⁶ *Alphonse*.

⁷ Alphonse aima beaucoup, en effet, les *religions*, c'est-à-dire les couvents. Nous voyons que, outre les dons considérables qu'il leur fit durant sa vie, il leur légua encore en mourant, par son testament, la somme de 10.000 livres, non compris quelques dispositions accessoires.

De cela nous ne le blâmons point ; mais, ce que nous lui reprocherons, c'est d'avoir fait pour l'inquisition, en quelques années, une dépense de plus de 20.000 livres. A côté de ceci se place pourtant un fait

55 Et chevaliers & povre gent
 Oû il a mis or & argent,
 C'onques ne fina en la vie,
 Ce por c'est⁸ arme en cielz ravie,
 Dont i est jà l'arme le Conte
 60 Oû plus ot bien que ne vos conte.
 Se que je vis puis-je bien dire :
 Onques ne le vi li plain d'ire
 C'onques li iffist de la bouche
 Choze qui tornaft à reprouche ;
 65 Mais biaux moz, boenz enfeignemens.
 Li plus grans de ces fairemens
 Si estoit : *Par sainte Garie*⁹ !
 Miraours de chevalerie
 Fu-il, tant com il a vescu.
 70 Mult orent en li boen escu
 Li povre preudome de pris¹⁰.
 Sire Dieux ! où estoit ce pris
 Qu'il lor donoit sens demandeir ?
 Ne's convenoit pas truandeir
 75 Ne faire parler à nelui :
 Ce qu'il faifoit faifoit de lui,
 Et donoit li courtoifement.
 Selonc chacun contenement,
 Que n'uns ne l'en pooit reprendre.

curieux à remarquer : c'est que le comte de Toulouse refusa toujours obstinément d'exécuter les legs faits au pape et à diverses corporations religieuses par son prédécesseur Raymond VII.

⁸ Il y a ici une élision curieuse. *Ce por c'est arme, etc.*, c'est-à-dire : Si pour cela une âme est transportée au ciel.

⁹ Ce petit détail historique ne manque pas d'intérêt ; car nous trouverons aussi plus loin (dans la *Complainte de Guillaume de Saint-Amour*) le serment de saint Louis.

¹⁰ Le comte de Poitiers et sa femme firent l'un et l'autre des charités immenses, soit pendant leur vie, soit par leurs dernières dispositions, surtout en faveur des communautés religieuses et des hôpitaux. On peut juger jusqu'où allaient leurs aumônes annuelles par un mémoire qui nous reste (*Trésor des Chartes de Toulouse*, sac 8, n° 45), où il est marqué qu'ils distribuèrent, les seuls jours du lundi et du mardi de la Semaine-Sainte de l'an 1267, la somme de 895 livres tournois, qui était pour eux d'autant plus considérable que leurs revenus, joints ensemble, n'allèrent, en 1257, qu'à 45.000 livres tournois. De même, en 1268, Alphonse, se préparant à passer en Terre-Sainte, fit distribuer 30 livres tournois à chacun des couvents des Frères Prêcheurs et Mineurs de Toulouse, une somme proportionnelle aux Frères Sacs, aux Frères de la Trinité, aux Frères Capistres, aux Frères de Saint-Augustin, aux Sœurs Mineures, aux Sœurs de la Pouille, etc. Joinville, dans la Chronique qui est relative à la première croisade, dit que, au moment de quitter la Terre-Sainte, le comte de Poitiers emprunta les bijoux de ceux qui partaient avec lui pour en faire présent à ceux qui restaient. Il raconte aussi le fait suivant, qui prouve que les éloges de Rutebeuf ne sont point exagérés : « En ce point que le Roy estoit en Acre, se prirent les frères le Roy à jouer aus dez, & jouoit le comte de Poitiers li courtoifement que quand il avoit gagné il feoit ouvrir la sale, & feoit appeler les gentilz homes & les gentilz femmes, se nulz y en avoit, & donnoit à poingnées au li bien les siens deniers comme il feoit ceulx qu'il avoit gagnés ; & quand il avoit perdu, il achetoit par éme (par estimation) les deniers à ceulz à qui il avoit joué, & à son frère le comte d'Anjou, & aus autres ; & donnoit tout, & le rien & l'autrui. »

80 Hom nos at parler d'Alixandre,
De la largesce, de son fans,
Et de ce qu'il fist à son tans :
S'en pot chacuns c'il vot mentir,
Nei nos ne l'osons desmentir.
85 Car nos n'estions pas adonc ;
Mais ce, por bonteï ne por don,
A preudons le règne célestre,
Li cuens AUFONS i doit bien estre.
Tant ot en son cuer de pitié,
90 De chariteï & d'amistie
Que n'uns ne l' vos porroit retraire.
Qui porroit toutes ces mours traire
El cuer à .i. riche jone home,
Hon en feroit bien .i. preudome.
95 Boens fu au boens & boens confors,
Maus au mauvais & terries¹¹ fors,
Qu'il lor rendoit cens demorance
Lonc¹² le péchié la pénitance ;
Et il le connurent li bien
100 C'onques ne li meffirent rien.

Dieux le tanta par maintes fois
Por connoître queiz est la fois ;
Si connoist-il & cuer & cors
Et par dedens & par defors.
105 Job le trouva en paciance
Et saint Abraham en fiance ;
Ainz n'ot fors maladie ou painne
S'en dut estre l'arme plus saine.
Outre meir fit en la venue,
110 Où mult fist bien la convenue
Avec son boen frère le Roi.
Plus bel hosteil, plus bel aroi
Ne tint princes emprès son frère.
Ne fist pas honte à son boen père¹³
115 Ainz montra bien que preudons ière

¹¹ Ce mot signifie ici non pas : seigneur *terrier*, c'est-à-dire qui a beaucoup de terres, mais : seigneur qui est juge d'un *territoire*. La phrase de Rutebeuf doit donc être traduite par *fort justicier*. C'est dans le même sens qu'on lit au vers 330, de la *Bible Guot* :

Li quens Philippes qui refu,
Diex, quel TERRIER ! Diex, quel escu !

Ce mot est pris encore dans le même sens par Rutebeuf, au 9^e vers, 3^e strophe, de la *Complainte ou conte Huede de Nevers*, qui suit celle-ci.

¹² *Lonc*, selon : *secundum*.

¹³ Louis VIII, qui mourut en 1226, au siège d'Avignon.

De foi, de femblanc, de menière.
 Or l'a pris Diex en son voiage
 Ou plus haut point de son aage,
 Que l'on, en ceste région,
 120 Féist roi par élection
 Et roi orendroit i faulst.
 Ne fai prince qui le vaulst¹⁴.
 Li vilains dist : « Toft vont noveles.
 Voire, les bones & les beles ;
 125 Mais qui male novele porte,
 Tout à tang vient-il à la porte,
 Et li i vient-il toute voie. »
 Toft fu féu que en la voie
 De Tunes, en son revenir,
 130 Vout Dieux le Conte detenir.
 Toft fu féu, & fâ & là,
 Partout la renommée ala,
 Partout en fu fait li fervizes
 En chapeles & en eglizes.
 135 Partiz est li Cuens de cest fièle
 Qui tant maintint des boens la riègle.
 Je di por voir, non pas devin,
 Que Tolozain & Poitevin
 N'auront jamais meilleur seigneur :
 140 Aufi boen l'ont-il & greigneur.
 Tant fist li Cuens en cestui monde
 Qu'avec li l'a Diex net & monde.
 Ne croi que prieiez en conveigne :
 Prions-li de nos li foveigne¹⁵.

Explicit.

¹⁴ Voici ce qu'a dit de lui Dom Vaissette dans son *Histoire du Languedoc* : « Alphonse fut un prince débonnaire, chaste, pieux, aumônier, juste et équitable. Il ne manquait d'ailleurs ni de valeur ni de fermeté. Il marcha sur les traces du roi, son frère, dans la pratique des vertus chrétiennes. » Ajoutons qu'il étendit ou confirma les privilèges des villes, et sut donner au commerce, dans ses États, une assez grande impulsion. Il entreprit aussi ou favorisa de grands travaux, témoin la construction du pont Saint-Esprit, en 1265, pour laquelle il se montra très-zélé, et qui ne fut terminée, malgré d'incroyables peines et de très-fortes dépenses, qu'en 1309.

¹⁵ Je ne puis m'empêcher de faire remarquer combien est fine et délicate la pensée des deux derniers vers, et comme elle termine bien l'oraison funèbre que vient de faire Rutebeuf.